

Assemblée communale ordinaire, lundi 26 août 2024, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 28 du 8 août 2024 et par circulaire de la Commune mixte de Develier distribuée en tout-ménage.

Trente-huit citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue la présence de Madame Liliana Da Cunha et Monsieur Toufiq Ismail, du bureau d'architecture Comamala Ismail Sàrl, présent pour le point 3 de l'ordre du jour. Il propose Madame Marie-Thérèse Sangsue et Monsieur Werner Müller pour fonctionner en tant que scrutatrice et scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 24 juin 2024, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station « Les Quatre-Faulx » ;
3. Information sur la demande de crédit pour la création d'une crèche dans le bâtiment de l'école enfantine, l'agrandissement du bâtiment de l'école primaire et la réalisation d'une place jeux soumise en votation populaire le dimanche 22 septembre 2024 ;
4. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 24 juin 2024 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station « Les Quatre-Faulx »

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier indique que ce point sera présenté par Monsieur Patrick Borruat, responsable du service électrique.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Patrick Borruat. En préambule, ce dernier donne quelques chiffres concernant les installations photovoltaïques dans la Commune. Il signale que Develier possède de nombreuses installations solaires sur son territoire.

Volume d'énergie vendu en 2023 dans la zone de desserte du service électrique de Develier :

Clients privés : 3'829'720 kWh
 Clients pros (+ de 100'000 kwh) 4'411'719 kWh

Energie photovoltaïque rachetée par le service électrique de Develier en 2023 :

Installations de moins de 30 kVA : 593'637 kWh
 Installation de plus de 30 KVA : 453'179 kWh
 Installation RPC : 37'204 kWh
 Total, hors consommation propre : 1'084'204 kWh, soit 13.15%. Ce chiffre est important au niveau suisse.

Le nombre d'installations photovoltaïques est également important et en constante augmentation (env. 20%). Pour chaque demande d'installation de panneaux photovoltaïques, il y a lieu de modéliser le réseau pour voir s'il est nécessaire d'augmenter la tension.

La présente demande de crédit concerne le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station « Les Quatre-Faulx ». Ces travaux sont devisés à Fr. 70'000.00 et comportent les éléments suivants :

Génie civil	Fr.	1'500.00
Câbles BT	Fr.	39'000.00
Matériel annexe pour raccordements	Fr.	2'500.00
Prestations BKW, tirage des câbles	Fr.	15'000.00
Prestations du Service électrique de Develier	Fr.	5'000.00
Divers et imprévus	Fr.	2'000.00
TVA	Fr.	5'265.00
Correction pour arrondi	Fr.	-265.00
TOTAL TTC	Fr.	70'000.00

Lorsque les travaux seront exécutés, le dossier sera envoyé à l'ELCom pour remboursement par Swissgrid. Ce remboursement devrait être de 100%.

Monsieur le président remercie Monsieur Patrick Borruat et ouvre la discussion.

Monsieur AL demande quelle sera la prochaine étape pour un renforcement du réseau dans ce secteur. Il faudrait construire une nouvelle station transformatrice.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station « Les Quatre-Faulx »

3. Information sur la demande de crédit pour la création d'une crèche dans le bâtiment de l'école enfantine, l'agrandissement du bâtiment de l'école primaire et la réalisation d'une place jeux soumise en votation populaire le dimanche 22 septembre 2024

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil communal va présenter les solutions retenues pour la création de la crèche ainsi que pour l'agrandissement de l'école. Ces solutions ont été étudiées par le bureau d'architecture Comamala Ismail et font suite aux deux crédits d'étude acceptés lors de l'assemblée communale du 26 février 2024.

Dans un premier temps, Monsieur Sigismond Jacquod présente le projet de création d'une crèche dans les locaux de l'école enfantine. Le but du Conseil communal est d'offrir à la population une politique familiale complète par l'ouverture d'une crèche de 10 places pour l'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans, en complément à l'UAPE qui accueille les enfants de 4 à 12 ans. Le Gouvernement jurassien a autorisé la création de ces 10 places de crèche par sa décision du 20 décembre 2022. La volonté du Conseil communal, du groupe de travail, du personnel de l'UAPE et du corps enseignant est d'implanter la crèche dans l'actuel bâtiment de l'école enfantine (classes 1P et 2P) et de l'UAPE dans le but d'accueillir tous les enfants de 0 à 12 ans dans le même périmètre. Cela implique le déménagement des classes 1P et 2P dans le bâtiment principal de l'école.

Les coûts pour l'aménagement de la crèche sont estimés à Fr. 1'070'000.00.

Monsieur Toufiq Ismail présente les plans de la crèche. Le bâtiment est maintenu le plus possible dans l'état actuel. Une nouvelle répartition des locaux sera réalisée afin de répondre aux besoins et une extension du bâtiment, au Nord, sera également réalisée.

Pour le bâtiment principal de l'école, l'agrandissement répond aux besoins du manque de locaux actuel. Il est nécessaire de construire cinq nouvelles salles. Deux seront occupées tout de suite, deux permettront la création d'une salle polyvalente et une salle sera occupée par la bibliothèque. Cet agrandissement aura également comme objectif de mettre aux normes l'école pour les personnes à mobilité réduite avec la construction d'un ascenseur. De plus, la construction sera réalisée de manière à être le plus durable possible. Les coûts de cet agrandissement sont estimés à Fr. 3'170'000.00.

Monsieur Toufiq Ismail présente les plans de l'agrandissement de l'école. Celui-ci respecte le gabarit actuel de l'école. Il s'agit en fait d'un même module répété sur trois étages et permettant la création des locaux dont le corps enseignant a besoin. Cet agrandissement permettra également la création d'un bureau pour la direction. La structure sera essentiellement en bois avec une partie en béton afin d'assurer la stabilité de la construction à l'étage « rez inférieur ». Des panneaux photovoltaïques seront posés en toiture, voire en façade pour répondre à une question de Monsieur Jean-Claude Berberat.

Le Conseil communal va profiter de ce projet pour réaliser une nouvelle place de jeux dont les coûts sont estimés à Fr. 260'000.00.

En résumé, les coûts sont les suivants :

Objets		Montant
Aménagement de la crèche	Fr.	1'070'000.00
Agrandissement de l'école	Fr.	3'170'000.00
Place de jeux	Fr.	260'000.00
TOTAL	Fr.	4'500'000.00

Monsieur Sigismond Jacquod rappelle que ce crédit est soumis en votation populaire le 22 septembre 2024.

Au niveau financier, une large campagne de recherche de soutien financier sera lancée. Le subventionnement cantonal devrait se monter à Fr. 600'000.00. Ainsi, la charge nette pour la Commune devrait être de Fr. 3'500'000.00, représentant un amortissement annuel de Fr. 106'000.00 et une charge d'intérêts annuelle de Fr. 56'000.00 (total de Fr. 162'000.00). Cette charge est supportable pour les finances communales.

La création de la crèche implique l'engagement de ressources supplémentaire, à savoir :

- Personnel éducatif : 1.5 EPT
- Cuisinier : 0.6 EPT
- Gestionnaire en intendance : 0.4 EPT
- Conciergerie : 0.4 EPT.

Le budget prévisionnel est le suivant pour les trois premières années (sous réserve du maintien des normes cantonales au niveau de la répartition des charges de l'action sociale) :

Première année		Deuxième année		Troisième année	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
647'019.57	559'090.50	655'188.11	553'810.50	663'479.18	545'170.50

Déficit 1^{re} année : Fr. 88'000.00 / 2^e année : Fr. 102'000.00 / 3^e année : Fr. 118'000.00

Selon le Conseil, le projet qui vous est présenté se justifie pleinement. De nombreuses constructions sont prévues dans le village. La zone de construction pour l'habitation actuellement libre s'élève à 5 hectares. Selon une statistique établie par les aménagistes, cela induit une augmentation à terme de la population de 200 à 300 habitants, qui conduit à une augmentation de 10 à 15 élèves. Dès lors, l'agrandissement de l'école par une extension vers l'Ouest se justifie pleinement matériellement.

Ce choix se justifie également au vu des enjeux pédagogiques. En août 2022, l'école de Develier a accueilli les élèves de Bourrignon pour former le cercle scolaire « Bourrignon-Develier ». Ce cercle scolaire est composé actuellement de 117 élèves de Develier et 21 élèves de Bourrignon, dont 4 fréquentent l'UAPE. Certes, les statuts du Cercle scolaire primaire Bourrignon-Develier prévoient « qu'en cas de manque de place, des cours peuvent être dispensés à Bourrignon », dans les locaux de l'école inoccupée. Toutefois, il s'avère que les classes de cette école ne suffisent pas à satisfaire les besoins actuels.

Fonctionner sur deux sites est possible, mais ne serait ni bénéfique ni souhaitable pour les élèves. L'enseignement aujourd'hui n'est plus celui d'antan avec un enseignant pour une classe. Le maintien d'un site unique se justifie par une foule d'éléments, tels que l'accès aux cours facultatifs et de langue, aux devoirs surveillés, à la bibliothèque, à la médiatrice et à l'infirmière scolaire, possibilité de co-enseignement, de fréquenter l'UAPE et y prendre ses repas. Le tout avec un seul horaire pour tout le monde et moins de transports d'élèves.

Au terme de son analyse, le Conseil communal estime qu'il est vraiment opportun, pour ne pas dire fondamental, de disposer d'une structure unique pour l'école, c'est-à-dire d'avoir au sein du même périmètre toutes les classes de l'école, à laquelle sont rattachées une crèche et l'UAPE afin de ne pas essaimer les lieux de formation.

Le Conseil communal est convaincu que l'investissement, certes conséquent, se justifie pleinement sur le long terme. En effet, la proposition de réalisation d'un campus scolaire qui regroupe une crèche, une unité d'accueil pour écoliers et les classes de la 1^{re} à la 8^e Harmos et comprenant également une belle place de

jeux, constitue une solution adéquate qui contribue de façon patente au soutien de la jeunesse, des familles et au développement durable du village.

Pour terminer, Monsieur Sigismond Jacquod indique que les travaux devraient débiter au printemps 2025 pour pouvoir permettre une rentrée scolaire 2026/2027 dans les nouveaux locaux.

Investir dans notre école et dans les structures d'accueil, c'est investir pour nos enfants et pour l'avenir de Develier !

Monsieur le président remercie Monsieur Sigismond Jacquod ainsi que Monsieur Toufiq Ismail pour les explications données et ouvre la discussion.

Monsieur AC remarque qu'au mois de février le montant présenté par le Conseil communal était de 3,5 mio, aujourd'hui, le crédit présenté passe à 4.5 mio, pourquoi ? Après analyse, le bâtiment de la crèche ne suffisait pas en l'état et une extension était nécessaire. De plus, la place de jeux a été ajoutée, de même que l'installation des panneaux photovoltaïques.

Monsieur AL demande pourquoi les déficits augmentent d'année en année pour le fonctionnement de la crèche ? la Confédération subventionne le projet de crèche mais de façon régressive pendant trois ans.

La discussion n'est plus demandée, *elle* est close.

4. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat ouvre la discussion pour les divers.

Monsieur GM revient sur le projet de modération du trafic dans certains secteurs du village. Où en est le projet ? Le Conseil communal est dans l'attente de l'approbation finale du Service des infrastructures. Une fois celle-ci reçue, il sera procédé à la publication.

Madame HM souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur la dangerosité du trafic à la Route de Courtételle et à La Condemne. Le Conseil communal prend acte de cette remarque.

Madame MS relaie la remarque de MH.

Monsieur AL demande s'il y aura des obstacles qui seront posés pour modérer le trafic. Oui il y aura des adaptations pour la circulation.

Madame MS demande ce qui bloquait pour la mise en place de ces mesures. Différentes modifications ont dû être faites au premier projet présenté au Canton.

Madame MS demande quelles seront les mesures mises en place. Vitesse à 30 km/h, poche de circulation ne permettant pas le passage de la rue La Condemne à la Route de Courtételle, marquage au sol afin de ralentir la vitesse de la circulation.

Monsieur GM remercie le Conseil pour la place de jeux. Est-ce qu'il y aura une tyrolienne et à quoi sert la boîte noire sur la candélabre. Ce boîtier permet de prendre en photo l'avancée du projet et sera retiré ces prochains jours. Les jeux sont définitifs.

Madame HM souhaite savoir si l'antenne 5G prévue au lieu-dit « Les Quatre-Faulx » sera construite. Le Conseil communal n'a pas de nouvelles sur la construction, mais indique que le permis a été octroyé.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président remercie les personnes présentes ce soir et souhaite une belle fin de soirée à tous les participants à l'Assemblée communale.

Il lève l'Assemblée à 20h25 en présence de trente-huit personnes, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

Jean-Claude Berberat

Vincent Chételat